

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN
EN DE BEGROTING

COMMISSION DES FINANCES ET
DU BUDGET

van

du

DINSDAG 2 FEBRUARI 2016

MARDI 2 FÉVRIER 2016

Voormiddag

Matin

De openbare commissievergadering wordt geopend om 11.02 uur en voorgezeten door de heer Eric Van Rompuy.

La réunion publique de commission est ouverte à 11.02 heures et présidée par M. Eric Van Rompuy.

01 **Samengevoegde vragen van**

- de heer Alain Top aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de nieuwe richtlijn bij het online plaatsen van vertrouwelijke documenten" (nr. 6607)

- de heer Roel Deseyn aan de eerste minister over "de overheidsopdrachten" (nr. 8534)

01 **Questions jointes de**

- M. Alain Top au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la nouvelle directive concernant la mise en ligne de documents confidentiels" (n° 6607)

- M. Roel Deseyn au premier ministre sur "les marchés publics" (n° 8534)

De heer Top is niet aanwezig en ik mocht van hem geen bericht ontvangen.

01.01 **Roel Deseyn** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, mijn vraag gaat voort op de discussie van vorige week met de eerste minister, toen hij op een soortgelijke vraag antwoordde.

Er ligt ter zake echter een specifieke verantwoordelijkheid bij de voogdijminister, bevoegd voor de Regie der Gebouwen, omdat er bij openbare aanbestedingen soms te veel gevoelige informatie publiek beschikbaar wordt gesteld over kritieke infrastructuren, serverparken, opslagdepots. Het is vrij vergaand. Ik heb dit ook voor de eerste minister geïllustreerd met een aantal zeer pertinente voorbeelden, zoals alle specificaties over nachtkijkers en de beperkingen ervan en informatie van gebruikers die naar de dropbox wordt afgeleid wat zeer onveilig is.

De architectuur is goed bedoeld, met een login, maar na verloop van tijd kan men heel gemakkelijk zonder loginprocedure via google cache servers of via verouderde Windows 7-systemen die door de overheid worden gebruikt, nog steeds toegang krijgen tot zeer gevoelige informatie.

Ik heb enkele voorbeelden meegebracht van grondplannen van NAVO-gebouwen, met precieze indicaties waar de servers staan of waar de brandstoffen worden opgeslagen.

Dit is geen nieuw probleem. Het is door de minister gekend. Er vond hierover al een gedachtewisseling plaats. Tot enkele dagen geleden kon men echter nog steeds op een eenvoudige manier aan die informatie raken. De context is evenwel veranderd, in die zin dat wij het ons niet meer kunnen permitteren om de gegevens op dezelfde manier te grabbel te gooien. Wij kunnen niet zomaar vanuit een maximale transparantie van bij het begin van een overheidsopdracht bepaalde zaken ter beschikking stellen. Dat wil niet zeggen dat de procedure moet worden uitgehold, integendeel, maar er moet strenger worden toegekeken op potentiële inschrijvers, geïnteresseerde kandidaten, dat zij zich aanmelden, dat er een goede identiteitscontrole is, dat zij toegang tot documenten op een beveiligde manier hebben.

Mijnheer de minister, wat is de stand van zaken nadat ik het probleem een aantal keren aan verschillende ministers heb signaleerd? Ik begrijp dat er ook een coördinatievergadering is geweest. Wat is de stand van zaken met betrekking tot het bijwerken van de procedure?

01.02 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer Deseyn, er werd een procedure onder de naam Safe ingevoerd. Opdrachtdocumenten van gebouwen worden niet langer gepubliceerd, noch op de website van de Regie der Gebouwen noch via e-Notification.

Bij kleine opdrachten, gedefinieerd als zijnde opdrachten van minder dan 5 500 euro, sturen de betrokken aannemers een bestelbon naar de ambtenaar die bij de operationele dienst voor het project verantwoordelijk is. Daarna krijgt de aannemer de documenten via e-mail doorgestuurd. Bij grote opdrachten worden de documenten in een beperkt dossier verzameld en op e-Notification gepubliceerd. De documenten zijn daarop enkel raadpleegbaar door de aanvrager die in het schriftelijke verzoek is vermeld. Hij ontvangt een link en wachtwoord via een mail van e-Notification. Een indeling van de verschillende gevoelige gegevens bij de Regie der Gebouwen is nog niet van toepassing. Daartoe werd wel al in samenwerking met de klanten van de Regie der Gebouwen een eerste stap gezet.

Op dit moment geldt de procedure Safe dus voor alle opdrachten behalve voor ongevoelige opdrachten, zoals voor pers, economaat en opleiding.

De gegevens die wel online worden gepubliceerd zijn de gemeente, de federale overheidsdienst evenals een omschrijving van de werken overeenkomstig de beschrijving bij de CPV-codes. De CPV-codes zijn opgenomen in gemeenschappelijke woordenlijst van overheidsopdrachten, om deze te catalogeren. De opdrachtdocumenten zelf moeten dus worden aangevraagd en worden pas overgemaakt na verificatie van de identiteit van de aanvrager aan de hand van diens ondernemingsnummer.

01.03 **Roel Deseyn** (CD&V): Mijnheer de minister, er is dus duidelijk vooruitgang merkbaar, met betere en strakkere procedures.

Mijnheer de minister, wij mogen één zaak echter niet vergeten, met name de opkuis van wat op het internet wel nog te grabbel ligt. Dat is inderdaad niet gemakkelijk, omdat het soms ontsnapt aan de eigen servers, omdat het om eigen archiveringsservers gaat of gewoon omdat privépersonen of bedrijven duplicaten hebben. Rond wat echt nog aan archiefservers linkt, kan echter wel een actief beleid worden gevoerd. Ik begrijp ook na contacten met verschillende specialisten en ambtenaren dat in versneld tempo wordt opgekuist. Tot op heden kan echter nog steeds erg gevoelige informatie worden bekomen, bijvoorbeeld over politie, over de manier waarop de radioschilden precies in elkaar steken, over de veiligheidssystemen rond bepaalde publieke domeinen of over de antivirussoftware waarmee wordt gewerkt. Wij zouden een heel lijstje kunnen meegeven. De voorbeelden zijn echter voldoende sprekend, bijgevolg moeten we toch nog alert blijven voor de opkuisfase die duidelijk nog niet achter de rug is.

Ik merk wel een positief aspect, namelijk dat er wordt opgekuist. De federale overheid is op dat vlak echter nog niet clean, en daar ben ik bezorgd over.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Ik stel voor dat wij nu de vragen nrs 6080 en 6701 van mevrouw Jadin behandelen. Na het antwoord van de minister kunnen wij dan de vragen nrs 6698 en 6700 van mevrouw Jadin behandelen.

Mevrouw Jadin, u kunt op die manier uw twee vragen stellen. Voor wie uit de Oostkantons naar de Kamer komt, moeten wij ons welwillend opstellen.

02 Questions jointes de

- **Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la construction du palais de justice à Eupen" (n° 6080)**

- **Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le palais de justice à Eupen" (n° 6701)**

02 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Kattrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de bouw van het gerechtsgebouw in Eupen" (nr. 6080)

- mevrouw Kattrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het gerechtsgebouw in Eupen" (nr. 6701)

02.01 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, je suis heureuse de vous retrouver

en commission des Finances pour les dossiers relatifs à la Régie des Bâtiments.

Un dossier très important concerne la construction du palais de justice à Eupen et le lancement du marché public pour cette construction. C'est un projet qui existe depuis très longtemps. Les dernières informations que nous avons reçues avaient trait à la finançabilité du projet en raison des nouvelles normes européennes.

Monsieur le ministre, comment l'évaluation de l'Institut des comptes nationaux (ICN) a-t-elle été faite? Quels en sont les résultats? Où en est le dossier? Quand le marché pourra-t-il être publié?

02.02 Jan Jambon, ministre: Madame Jadin, la dernière réponse explicite de l'ICN est parvenue à la Régie des Bâtiments le 7 juillet 2015. Il ressort de ce courrier que le dossier du palais de justice d'Eupen ne peut plus être considéré comme SEC neutre, conformément aux nouvelles normes SEC 2010. En effet, une période de location de plus de vingt ans ainsi que la fixation de l'option d'achat par une formule prédéfinie sont dorénavant deux critères requalifiant l'opération. Le contrat de location ne pourra dès lors plus être considéré comme un contrat de location simple, tel qu'il avait été émis dans l'avis de l'ICN en 2012 sur base des normes SEC 1995.

Afin de bénéficier des résultats du marché public existant et d'éviter de devoir publier un nouveau marché, ce qui nous ferait perdre un temps précieux, il est décidé de poursuivre la procédure en cours, tenant compte de l'impact que les nouveaux critères SEC 2010 pourraient avoir sur la non-neutralité budgétaire du projet. Cela signifie que le projet est prévu dans le budget de l'État fédéral. Nous continuons le marché comme prévu.

En ce qui concerne les permis, une nouvelle demande de permis a déjà été introduite par la Régie des Bâtiments en date du 3 décembre 2015.

02.03 Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, la Régie a été très prévoyante puisqu'on savait que l'ancien permis expirait au vu de cette nouvelle donne. Je me réjouis que les précautions aient été prises.

Nous allons pouvoir lancer le marché de promotion pour la reconstruction. Enfin, magnifique! Pourrons-nous poser la première pierre, monsieur le ministre? Je serai là aussi, je vous l'apporterai.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

03 Question de Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la police judiciaire fédérale de Liège" (n° 6698)

03 Vraag van mevrouw Katrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de federale gerechtelijke politie in Luik" (nr. 6698)

03.01 Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, le laboratoire de la police judiciaire fédérale de Liège devra, à l'instar des autres laboratoires attachés à la police judiciaire, bientôt faire l'objet d'une accréditation. Pour ce faire, il devra respecter, d'ici à 2018, les normes ISO 17025. J'ai personnellement visité, au mois d'octobre dernier, ce laboratoire, et j'ai dû constater qu'il se trouve dans un état global de vétusté tout à fait interpellant. Il ne permet plus du tout un travail performant et, par ailleurs, les conditions de travail y sont particulièrement désagréables. *A fortiori*, il ne saurait, en aucun cas, répondre aux normes ISO évoquées.

Or, vous n'êtes pas sans savoir qu'avec la loi Salduz, les preuves matérielles sont devenues primordiales. Un fait sur trois nécessite le prélèvement et l'analyse de traces par un laboratoire. Il est donc évident que la police judiciaire fédérale de Liège ne peut absolument pas se passer d'un grand laboratoire accrédité. Ainsi, l'actuelle priorité absolue pour celle-ci est de disposer, au plus tard pour 2018, du nouveau laboratoire dont la construction est prévue sur le site de Vottem.

Monsieur le ministre, je sais que vous connaissez bien ce dossier également. Pouvez-vous m'assurer que la police judiciaire fédérale de Liège disposera pour 2018 d'un laboratoire accrédité et de taille suffisante? Pouvez-vous m'informer de l'état d'avancement du dossier de construction à Vottem d'un nouveau centre pour la police judiciaire fédérale de Liège? Est-il toujours prévu que la phase 1 qui suit la construction du

nouveau centre implique le déménagement du laboratoire à Vottem, et également celui du contact center 101 actuellement installé rue Saint-Léonard à Liège? Envisagez-vous toujours une phase 2 ayant pour objectif le déménagement de tous les services de la police judiciaire fédérale actuellement répartis sur les trois sites de Liège vers un site unique, celui de Vottem?

03.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, je me suis engagé dans ce projet parce que j'ai vu l'état dans lequel sont les bâtiments actuels. J'ai beaucoup de respect pour les gens qui y travaillent. Peu de personnes travailleraient autant de temps dans de telles circonstances.

La publication de l'appel à candidatures a eu lieu le 25 janvier, avec un retard de deux mois dû à la complexité du dossier et à diverses modifications du programme demandées par les futurs occupants. Néanmoins, ce retard ne remet pas en question la mise en service du laboratoire en 2018.

Sachez, en tout cas, que je suis ce dossier de près, mon objectif étant de garantir cette échéance.

L'accréditation des infrastructures est garantie par le programme des besoins décrit avec précision par les futurs occupants et intégré au cahier spécial des charges de la Régie des Bâtiments.

En ce qui concerne l'état d'avancement du dossier de construction à Vottem, seuls le laboratoire de la police judiciaire fédérale et le contact center 101 sont concernés par la première phase des travaux. L'organisation du déménagement des autres services aura lieu à l'occasion de la deuxième phase. La phase 2 relative au déménagement de l'ensemble des services de la police judiciaire fédérale à Vottem a été validée par le Conseil des ministres du 28 juillet 2015.

Pour ce qui concerne le site, le Conseil des ministres a toutefois demandé à la Régie des Bâtiments une étude de faisabilité comparative sur un autre site, à savoir la caserne militaire située rue Saint-Laurent. Cette étude sera transmise au Conseil des ministres avec le cahier des charges et la décision de sélection de la phase 1 du Masterplan de Vottem.

Le regroupement des services de la police judiciaire fédérale est donc toujours d'actualité, mais le choix du site doit encore être confirmé. Lorsque nous serons en possession des offres relatives aux travaux de construction, je déciderai quel est celui des deux sites qui sera retenu.

03.03 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

J'entends qu'une deuxième option est envisagée. Il faut espérer que cela ne vienne pas entraver le projet dans son ensemble et qu'une solution satisfaisante pour les agents pourra être trouvée.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le rehébergement des services de Justice" (n° 6700)

04 Vraag van mevrouw Kattrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "een nieuw onderkomen voor de diensten van Justitie" (nr. 6700)

04.01 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, je me permets de revenir sur vos réponses à mon questionnement quant à la rénovation du palais de justice de Verviers.

En effet, vous m'avez indiqué à l'époque que, dans cette optique, les services judiciaires seraient partiellement installés dans les bâtiments acquis de T-Palm se trouvant à proximité immédiate du palais de justice. J'ai d'ailleurs pu m'en rendre compte récemment.

Monsieur le ministre, où en est cet emménagement? L'occupation des lieux pourra-t-elle se faire rapidement? Il existe un réel besoin pour les services.

04.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, la Régie des Bâtiments estime pouvoir conclure l'acte d'achat très prochainement, dans le courant du premier trimestre 2016, avec transfert de

propriété en juin 2016.

Les marchés pour les travaux de première installation (cloisonnement, équipement des salles d'audience, revêtement, etc.) sont à l'étude mais l'exécution des travaux ne sera possible qu'après le transfert de propriété, soit à partir de juin 2016. Dans cette hypothèse, la mise à disposition des installations s'envisage dans le courant du premier semestre 2017.

04.03 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, cet échange de propriété pose-t-il problème?

04.04 Jan Jambon, ministre: Comme vous le savez, le passage chez le notaire prend un certain temps, à savoir maximum quatre mois. C'est la procédure normale. Il faut que nous soyons propriétaires avant d'entamer les travaux.

04.05 Kattrin Jadin (MR): C'est logique! Un accord est-il donc déjà intervenu?

04.06 Jan Jambon, ministre: Tout à fait. Ce n'est qu'une question de procédure.

04.07 Kattrin Jadin (MR): Je vous remercie pour vos réponses.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter:** Wij gaan van Eupen naar de Noorderkempen.

05 Vraag van de heer Frank Wilrycx aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het verbruik van grote federale instellingen in de Noorderkempen" (nr. 6398)

05 Question de M. Frank Wilrycx au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la consommation énergétique des grandes institutions fédérales dans le nord de la Campine" (n° 6398)

05.01 Frank Wilrycx (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, voor de minister zijn de Noorderkempen al wat dichterbij huis.

Mijnheer de minister, mijn vraag gaat over het energieverbruik in de grote federale instellingen in de Noorderkempen, meer bepaald de strafinrichtingen van Hoogstraten, Turnhout, Wortel en Merksplas, en het centrum voor illegalen.

Dit is een vraag louter naar cijfergegevens en daarom had ik ze eerst als een schriftelijke vraag ingediend, vorige zomer, ook ter attentie van de minister van Justitie en de staatssecretaris voor Asiel en Migratie. Ik kreeg echter ofwel geen antwoord, ofwel het antwoord dat die aangelegenheid niet behoort tot de bevoegdheid van de minister of van de staatssecretaris.

Mijnheer de minister, volgens mijn informatie zijn die gegevens terug te vinden in de EIS-databank, die onder uw bevoegdheid valt. Daarom richt ik mij thans tot u, om te vragen of dat klopt en of u dan in het bezit bent van het gevraagde cijfermateriaal. Ik vraag een hele waslijst cijfergegevens en het is misschien niet de bedoeling dat ik die vragen nu allemaal stel. Voor mij moet u in uw antwoord al die cijfers evenmin voorlezen; als u ze mij kunt bezorgen is dat goed. Mocht dat niet kunnen, dan zou ik wel willen weten waar ik die informatie wel kan krijgen.

05.02 Minister Jan Jambon: Mijnheer de voorzitter, mijnheer Wilrycx, ik begrijp niet goed dat er op uw schriftelijke vraag geen antwoord is gekomen van mijn diensten. Mijn excuses daarvoor.

Ik heb alle cijfergegevens bij en ze komen inderdaad uit de EIS-databank. Ik overhandig ze u bij deze.

Ik moet er wel aan toevoegen dat de betaling van de facturen voor aardgas, elektriciteit, stookolie en water ten laste vallen van de bezettende diensten, dus niet van de Regie der Gebouwen. Volgens mij hebben wij daarom gezegd dat de gegevens bij die diensten kunnen worden opgevraagd. Wij hebben de cijfergegevens evenwel uit de EIS-databank kunnen halen, omdat die databank door de Regie der Gebouwen wordt

beheerd.

Nu beschikt u dus over alle cijfers.

05.03 Frank Wilrycx (Open Vld): Mijnheer de minister, misschien berust dit inderdaad op een misverstand.

Ik dank u voor de cijfergegevens.

05.04 Minister **Jan Jambon**: Hiermee is het misverstand dus van de baan.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 Questions jointes de

- Mme Özlem Özen au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la construction d'une prison à Sambreville" (n° 6594)
- M. Michel de Lamotte au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la reconstruction de la prison de Verviers" (n° 6789)
- M. André Frédéric au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le projet de reconstruction de la prison de Verviers" (n° 7306)
- M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la construction d'une prison à Sugny" (n° 7390)
- M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les travaux envisagés à la prison de Namur dans le cadre du Masterplan prisons" (n° 7391)
- M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'abandon du projet de prison à Ciney" (n° 7393)
- M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le maintien en activité de la prison de Dinant" (n° 7394)

06 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Özlem Özen aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de bouw van een gevangenis in Sambreville" (nr. 6594)
- de heer Michel de Lamotte aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de heropbouw van de gevangenis van Verviers" (nr. 6789)
- de heer André Frédéric aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de geplande heropbouw van de gevangenis van Verviers" (nr. 7306)
- de heer Georges Gilkinet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de bouw van een gevangenis in Sugny" (nr. 7390)
- de heer Georges Gilkinet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de geplande werken in de gevangenis van Namen in het kader van het Masterplan gevangnissen" (nr. 7391)
- de heer Georges Gilkinet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het schrappen van de bouwplannen voor een gevangenis in Ciney" (nr. 7393)
- de heer Georges Gilkinet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het openhouden van de gevangenis van Dinant" (nr. 7394)

06.01 **Özlem Özen** (PS): Monsieur le président, voici quatre mois que j'ai déposé ma question. J'ai dû entreprendre des fouilles archéologiques pour la retrouver!

Monsieur le ministre, dans le cadre des discussions relatives au Masterplan III sur l'infrastructure pénitentiaire, le Conseil des ministres avait, en 2008, retenu Sambreville comme lieu possible pour l'implantation d'une future prison. La localisation du terrain destiné à l'accueillir avait, à l'époque, soulevé un certain nombre d'interrogations, notamment quant à la nature des sols. C'est ainsi que les avis divergeaient à propos des travaux d'assainissement et de leur prise en charge financière.

Les derniers contacts entre la Régie des Bâtiments et la Région wallonne, en février 2013, ont permis

d'apaiser les craintes initiales quant au niveau de pollution du site pressenti. Il s'agit d'un terrain de 11 hectares, propriété des entreprises Saint-Gobain, que celles-ci s'étaient engagées à mettre à disposition de l'opérateur appelé à construire la prison de Sambreville, et ce, pour un euro symbolique.

Depuis lors, avec le soutien de la SPAQuE (Société publique d'aide à la qualité de l'environnement), une fiche-projet a été déposée en vue de prétendre au bénéfice des fonds FEDER pour la période 2014-2020 et d'assainir le site en question. En sa séance du 21 mai 2015, le gouvernement wallon a retenu le projet d'assainissement en y apportant un soutien financier de 3 471 000 euros.

Je retiens de ce qui précède que les motifs qui sous-tendaient les réserves initiales de la Régie des Bâtiments à l'égard du site de Sambreville ont été complètement levés. Il semble malheureusement que la Régie des Bâtiments n'ait plus donné aucune nouvelle de ce dossier depuis le début de la législature.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire à quel stade en est la Régie des Bâtiments dans l'instruction du dossier d'implantation d'une prison à Sambreville? Quelles sont les raisons de son silence au cours des derniers mois? Je sais que l'actualité a été fort chargée. Le cas échéant, quelles sont les objections qui subsistent envers la localisation proposée? Quelles seront les prochaines étapes de ce dossier?

06.02 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, en février 2014, la ministre Turtelboom annonçait la décision du Conseil des ministres de reconstruire la prison de Verviers. C'était là une très bonne nouvelle puisque la prison était fermée depuis bientôt deux ans. Depuis lors, nous attendons que le bâtiment soit rasé et reconstruit selon les plans établis par le Masterplan prisons. Dans la province, seules les prisons de Huy et de Lantin sont encore ouvertes. Cette situation génère de longs trajets tant pour les audiences que pour les visites des familles des détenus.

Le ministre de la Justice vient de confirmer, en réponse à une question orale, le principe de rénovation du palais de justice de Verviers. Il paraît donc logique que la prison de Verviers soit, elle aussi, reconstruite en fonction des attentes des familles de détenus et du monde judiciaire de la région ainsi que dans un souci urbanistique.

Monsieur le ministre, pouvez-vous m'indiquer dans quels délais la reconstruction de la prison de Verviers sera mise en œuvre? Quel sera le type de construction et de fonctionnement de cette prison? À quel public de détenus sera-t-elle dédiée?

06.03 André Frédéric (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, je ne souffre pas de problèmes obsessionnels mais je reviens régulièrement sur ce dossier car il persiste une interrogation importante à Verviers, qui mobilise l'ensemble des acteurs des mondes politique et judiciaire.

Au mois de novembre 2015, j'ai pris connaissance d'un article dans un journal francophone qui parlait du Masterplan III. Selon le ministre de la Justice, cet article est arrivé par hasard dans le journal *Le Soir*. L'article était assez précis puisqu'il annonçait la reconstruction sur le site de Verviers d'une prison de 240 cellules individuelles. Il abordait aussi la situation de la maison d'arrêt de Lantin, qui devrait également subir une reconstruction.

Si on devait en arriver à ne pas reconstruire Verviers ni Lantin, la situation serait grave dans la province de Liège.

Les acteurs judiciaires et le monde politique, tous partis confondus, se sont mobilisés. Un courrier dans ce sens vous a d'ailleurs été envoyé tout comme à votre collègue, le ministre de la Justice. Il y a moins de deux semaines, ce dernier est allé se rendre compte sur place de la situation. Aucune publicité n'a été faite autour de cette visite, qui se voulait constructive et technique.

Nous avons systématiquement l'impression de nous acheminer vers une solution, mais lorsque la question est adressée au ministre de la Justice, il nous dit que le Masterplan doit être approuvé par le Conseil des ministres, qu'il en ignore la programmation à l'agenda et que c'est surtout le ministre de la Régie qui est l'acteur principal. Or, quand j'interroge ce dernier, il me signale qu'il faut d'abord le Masterplan III.

J'ai parfois le sentiment de n'être qu'une grosse balle de ping pong qui va d'un côté à l'autre laissant ainsi penser que l'on peut être obsédé par un dossier, mais à force de ne pas obtenir de réponses, les interrogations demeurent!

Pouvez-vous me confirmer, monsieur le ministre, que le programme de reconstruction de la prison de Verviers est toujours d'actualité? Quel en est le timing? Il faudrait rassurer l'ensemble du monde judiciaire et les travailleurs de ces prisons qui sont expatriés vers d'autres endroits. Ce sont évidemment les familles des détenus qui en souffrent car l'accès aux visites est difficile.

06.04 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, j'ai appris en octobre dernier, par presse interposée, les intentions du gouvernement en matière de prisons. Je m'interroge sur les implications de ces choix en province de Namur. Ont-ils été pensés en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de répartition des outils publics, partout sur le territoire, mais en l'occurrence dans des lieux accessibles? Je m'interroge sur la bonne utilisation des moyens publics et la cohérence, avec des décisions passées, des dépenses déjà engagées par rapport à des terrains qui appartiennent déjà à la Régie des Bâtiments. Je m'interroge également au sujet de l'impact sur les détenus, leur famille, les travailleurs et sur la politique pénitentiaire.

Comme mes collègues, j'ai interrogé le ministre de la Justice pour essayer de comprendre. Je n'en ai pas appris davantage. J'espère qu'avec vous, nous pourrions mieux comprendre la logique du gouvernement et peut-être l'influencer au regard de notre connaissance du terrain. Utilisez-vous les bons emplacements?

Les moyens disponibles sont-ils bien utilisés? Ne faut-il pas plutôt rénover des prisons existantes?

Le premier volet est l'annonce étonnante de la volonté de construire une nouvelle prison sur le site de l'ancienne base de l'OTAN à Sugny, en province de Namur, mais sur le territoire de la commune de Vresse-Sur-Semois qui est située dans l'extrême sud, à plus d'une heure de Dinant et à plus d'une heure et demie de Namur. C'est une surprise. En effet, on en entendait parler pour la première fois car d'autres terrains étaient déjà envisagés, notamment à Achêne sur la commune de Ciney et à Sambreville, comme ma collègue, Mme Özen, l'a cité.

Ce choix, s'il est confirmé, soulève un certain nombre d'interrogations quant aux difficultés de mobilité qui seraient liées à l'installation d'une prison aussi éloignée. Je songe entre autres à l'impact de cet éloignement sur la réinsertion des détenus, sur leur famille de même que sur les acteurs de la Justice. Cela aura également un impact sur les frais de justice pour le transport des détenus. Ce choix, s'il est confirmé, sera-t-il économiquement pertinent? C'est une question que je me pose. Il faut évidemment des services publics dans cette région mais faut-il y mettre une prison?

Monsieur le ministre, si vous confirmez que ce site de Sugny a été retenu, sur quelle base la Régie des Bâtiments l'a-t-elle retenu? Quels sont les critères qui ont conduit au choix du site de l'ancienne base OTAN de Sugny? Depuis quand cette piste est-elle envisagée? La Régie des Bâtiments a-t-elle sollicité l'expertise d'une instance officielle pour identifier, en province de Namur, un terrain susceptible d'accueillir une prison? Le cas échéant, avec qui dialoguez-vous? Dans quels délais une étude de faisabilité sera-t-elle réalisée? On peut en effet encore changer d'avis en cours de route. Ce ne serait pas la première fois. Quel est le coût estimé de la construction de l'infrastructure? Quelles en seraient les caractéristiques sur le plan architectural et énergétique? Quand serait-elle réalisée?

Pour continuer dans la logique, j'en viens à ma deuxième question, qui concerne l'abandon du projet de construction d'une prison à Ciney. La Régie des Bâtiments a acquis à Achêne, sur le territoire de la commune de Ciney, voici quelques années, un terrain destiné à la construction d'infrastructures pénitentiaires. Compte tenu de la situation géographique du site, à proximité des axes autoroutiers et ferroviaires, et du fait que la Régie des Bâtiments est déjà propriétaire du terrain pressenti et qu'une étude de faisabilité a déjà été menée, le choix du gouvernement fédéral d'abandonner ce projet – sauf informations dont je ne disposerais pas – est difficilement compréhensible.

Le bourgmestre de Ciney indiquait récemment que le service de l'urbanisme de la ville de Ciney avait été approché par un bureau d'architectes se disant désigné par la Régie des Bâtiments. Ces architectes voulaient voir s'ils pouvaient modifier les plans établis en 2001 déjà, et prévoir un étage supplémentaire.

Je voudrais comprendre les motifs qui conduisent à éventuellement abandonner ce projet. Monsieur le ministre, pour quelles raisons le site d'Achêne n'a-t-il pas été retenu pour accueillir une prison? Confirmez-vous qu'un bureau d'architectes était bien mandaté pour réaliser des plans d'une future prison à Achêne et que son travail se poursuit? Quels montants la Régie a-t-elle déjà investis pour l'achat du terrain d'Achêne,

pour la réalisation de cette étude de faisabilité et pour les frais d'architectes? Quels sont les projets de la Régie pour ce terrain si l'on n'y bâtit pas une prison?

Par ailleurs, des prisons existantes posent des problèmes de confort, de sécurité, d'efficacité énergétique. C'est le cas de la prison de Namur, un édifice qui date du XIX^e siècle. Ce bâtiment a le mérite d'être proche du centre et d'être accepté par les riverains, mais il a le défaut d'avoir vieilli. Sous la précédente législature, le ministre de la Justice et votre prédécesseur en charge de la Régie des Bâtiments avaient évoqué un plan d'action pour cette prison. Il s'agissait d'améliorer l'occupation de l'actuelle prison dans l'attente de la construction d'un autre établissement pénitentiaire.

Dès lors qu'on s'inscrit dans le maintien de cet établissement à plus long terme, on peut imaginer que des travaux plus importants seront nécessaires, et que la Régie des Bâtiments sera sollicitée par le SPF Justice. Êtes-vous impliqué dans la préparation du Masterplan prisons? Les travaux prévus dans le cadre du plan d'action 2011 ont-ils été réalisés? Quel en a été le coût total? Dans la perspective du maintien en activité de la prison de Namur, une nouvelle évaluation des travaux à y entreprendre en matière de confort, de sécurité et de capacité énergétique a-t-elle été effectuée? Quels aménagements seront-ils nécessaires? Quel en sera le coût? Dans quels délais seraient-ils réalisés? À quel budget les coûts seront-ils imputés?

Je pose les mêmes questions pour la prison de Dinant, qui a été annoncée comme en voie de fermeture, mais dont la vie et l'exploitation – si je peux m'exprimer ainsi – seraient prolongées. Quels seront les moyens mis à disposition pour rendre les conditions sur place les meilleures possible? Quelqu'un a-t-il une vue d'ensemble sur ce Masterplan prisons? C'est peut-être vous. Nous le saurons dans quelques secondes.

06.05 Jan Jambon, ministre: Madame Özen, monsieur de Lamotte, monsieur Frédéric, monsieur Gilkinet, je ne peux malheureusement pas encore répondre à vos questions parce que le Masterplan III pour les prisons fait actuellement l'objet de discussions au sein du gouvernement. Je me rends compte que cela fait déjà quelques mois.

Le contenu du plan soumis, donc également les sites et la typologie de la politique pénitentiaire, fait intrinsèquement partie de ces discussions. Vous comprendrez que je ne puis divulguer aucune information à ce sujet aussi longtemps qu'il n'y a pas d'accord. Il est dans l'intérêt de toutes les parties d'arriver au plus vite à un accord équilibré mais, certes, progressiste, de préférence un accord de fond qui soit largement soutenu.

Je précise que le cabinet de la Justice et la Régie des Bâtiments proposent ce plan ensemble.

Je m'engage, dès que le Masterplan III aura été approuvé par le Conseil des ministres, à le présenter à la commission et au parlement, et je répondrai volontiers à toutes vos questions éventuelles. J'espère que nous pourrons prendre des décisions le plus vite possible.

06.06 Özlem Özen (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, votre réponse ne peut que me décevoir, d'autant que j'ai attendu quatre mois pour, finalement, obtenir une réponse très lacunaire.

Je suis membre de la commission de la Justice où des débats sur les futures implantations et sur la politique pénitentiaire menée par le ministre sont organisés. Mais, pour l'heure, des dossiers sont en attente au sein de certaines administrations alors que les subsides ont été obtenus. Vous savez pourtant que ces derniers doivent normalement être utilisés ou, en tout cas, débloqués dans les délais impartis, sinon ils sont perdus. Le gouvernement fédéral doit donc prendre les décisions qui s'imposent le plus rapidement possible et donner une réponse claire quant à l'avancement des dossiers en attente.

06.07 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, la question date d'il y a quelques mois. Mon impatience croît de plus en plus! J'imagine que le ministre de la Justice et la Régie des Bâtiments vont essayer de mettre tout en œuvre pour nous répondre positivement. À partir du moment où on rénove le palais de justice, l'accessoire qu'est la maison d'arrêt est également important, non seulement pour le monde judiciaire mais aussi pour les détenus et leurs familles.

Je suis déçu de votre réponse car j'attendais une confirmation de la reconstruction de la prison de Verviers. Je remettrai l'ouvrage sur le métier!

06.08 André Frédéric (PS): Monsieur le président, je me dis qu'avec l'âge, je dois normalement faire

preuve de sagesse, mais il y a collusion entre sagesse et impatience!

Monsieur le ministre, on peut entendre régulièrement ce genre de réponse mais pas indéfiniment, car cela signifierait soit qu'on n'arrive pas à se mettre d'accord, soit qu'on n'a pas les moyens de ses ambitions, soit qu'on a un agenda caché. En ce qui concerne Verviers, on ne peut pas se le permettre! Vous me répondez que c'est le cas ailleurs aussi, mais je vous ai donné un certain nombre d'éléments qui démontrent qu'il faut que cette prison soit reconstruite dans cet arrondissement bilingue.

Je vous prie donc d'essayer de vous mettre d'accord rapidement. Je ne veux pas vous agacer en vous questionnant tous les quatre mois mais vous comprendrez que c'est notre seul moyen d'action. C'est notre travail de parlementaire de contrôler l'exécutif, et nous continuerons à le faire!

06.09 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, vous qui siégez dans un gouvernement qui s'est fait le chantre de la *goed bestuur*, de la bonne gestion, vous n'en donnez pas un bel exemple. Les questions étaient beaucoup plus longues que votre réponse. On ne peut qu'être choqué par l'absence de résultat succédant à vos effets d'annonce dans la presse en octobre. Aucune réponse n'a été apportée aux travailleurs, aux familles et aux communes concernés. Il en résulte aussi un impact économique, puisque des terrains sont mobilisés en pure perte.

Néanmoins, je vais essayer d'être positif. Nous pouvons influencer sur le processus en vous adressant des remarques que vous retiendrez peut-être.

Je pense tout d'abord qu'installer une prison à Sugny est une très mauvaise idée. Des négociations politiques ont débouché sur cette option, mais ce site est trop retiré. Autant des besoins d'investissement public existent dans les régions éloignées, autant une infrastructure carcérale sise à une heure de Dinant et une heure et demie de Namur, au fin fond de la Belgique, ne constitue pas un projet viable. D'autres investissements publics fédéraux sont nécessaires dans cette région.

Ensuite, Ciney offre un terrain beaucoup plus accessible en transport en commun et est équipé d'infrastructures routières. Si vous ne souhaitez pas qu'une prison s'y établisse, remettez le site au Bureau économique de la province de Namur. Des investisseurs cherchent précisément des terrains pour y créer de l'emploi. En tout cas, décidez-vous d'une manière ou d'une autre!

Par ailleurs, s'agissant des infrastructures existantes, Namur et Dinant présentent des conditions de vie et de travail qui sont dangereuses et indignes de notre époque, en particulier dans la perspective d'une réinsertion des détenus. C'est pourquoi je vous conseille d'y investir, y compris sur le plan énergétique. Vous permettrez ainsi des économies.

Enfin, un terrain est disponible à Sambreville. Des moyens de dépollution ont été engagés pour utiliser une friche industrielle à des fins de création d'un outil public, qui n'est pas celui que je préfère, mais qui est parfois indispensable. Pourquoi renoncer à ce projet? Objectivez vos choix. Démontrez que vous êtes un partisan sincère de la *goed bestuur*. Or installer une prison à Sugny, ce n'en est pas un exemple.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 **Question de M. Gautier Calomne au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la rénovation du Palais de Justice de Bruxelles et la réhabilitation du quartier Poelaert" (n° 7612)**

07 **Vraag van de heer Gautier Calomne aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de renovatie van het Brusselse Justitiepaleis en de ruimtelijke herinrichting van de Poelaertwijk" (nr. 7612)**

07.01 **Gautier Calomne** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, le palais de justice de Bruxelles, oeuvre du célèbre l'architecte Joseph Poelaert, est l'un des plus importants joyaux de notre patrimoine national. Construit au XIX^e siècle, cet imposant bâtiment était à l'époque l'un des plus grands monuments d'Europe. Il demeure, aujourd'hui, le plus grand palais de justice au monde.

Malheureusement, il n'aura échappé à personne que ce bâtiment a subi les affres du temps et que son état de conservation est problématique. Cette situation est à ce point inquiétante que la prestigieuse organisation

internationale World Monuments Fund (WMF) l'a même classé, en octobre dernier, dans sa liste des bâtiments les plus menacés au monde. Une autre étude de Terra Nova, à Paris, lui a malheureusement réservé le même sort.

Les travaux de rénovation, lancés dans les années 1980, ne sont toujours pas terminés et le bâti est brocardé, depuis de trop longues années, par une myriade d'échafaudages à la laideur sans nom. Des parties du palais étant devenues inutilisables, un certain nombre de fonctions de justice ont dû être transférées dans des immeubles avoisinants, dont la location pèse sur le Trésor de l'État: d'aucuns évoquent régulièrement la somme de 20 millions d'euros par an, dont l'Atelier de recherche et d'action urbaines (ARAU).

Enfin, les abords directs du palais de justice mériteraient également d'être rénovés pour regagner leur lustre d'antan. Le 17 novembre dernier, en commission des Finances et du Budget, vous aviez annoncé que le scénario visant à réaffecter une partie substantielle du bâtiment, en y implantant des commerces et des espaces culturels, avait été abandonné.

Rappelant à très juste titre la fonction symbolique et emblématique du palais de justice, aussi bien dans l'imaginaire bruxellois que belge, vous aviez confirmé que l'objectif général viserait, désormais, la réintégration progressive des fonctions de justice dans un cadre sécurisé et rénové.

Monsieur le ministre, je ne peux que me réjouir de cette décision! D'une part, cela devrait permettre d'en finir à terme avec la location coûteuse des bâtiments d'accueil alternatifs. D'autre part, cela devrait rassurer l'ensemble des professionnels de la justice et les fédérations d'indépendants des quartiers aux alentours, qui s'étaient inquiétés très ouvertement de la transformation potentielle du palais en une sorte de *shopping mall*.

Le problème de la sécurisation du palais de justice est souvent évoqué. Cependant, je rappelle qu'il n'y a eu que trois évasions en 25 ans et que les évadés sont, à chaque fois, passés par l'entrée principale en braquant des gens avec une arme à feu parce qu'ils avaient été aidés par des complices.

Aujourd'hui, deux entrées sont contrôlées. Il est donc inexact de dire que le bâtiment n'est pas sécurisable. En effet, très récemment, lors de l'alerte de niveau 4, le palais de justice était encore ouvert au public et a pu fonctionner.

Monsieur le ministre, en ce qui concerne le processus général de rénovation proprement dite, vous aviez annoncé en novembre 2015 le lancement d'une étude par la Régie des Bâtiments pour définir les mesures d'accélération des travaux. Nonobstant le rapport qui devrait vous être rendu, disposez-vous aujourd'hui d'un calendrier prévisionnel pour ce qui concerne le traitement des façades, en ce compris le retrait des échafaudages, mais aussi des parties internes du bâtiment? Avez-vous défini un délai pour la réintégration totale des fonctions de justice dans le palais de justice? Enfin, quel est le budget total, tel qu'évalué à l'heure actuelle, pour ce chantier de très grande envergure?

Dans l'immédiat, un appel d'offres pourrait déjà être lancé pour identifier les pathologies du bâtiment afin de faire les réparations nécessaires sur la façade. Un architecte pourrait être désigné à cet effet. Monsieur le ministre, un timing et un budget spécifique sont-ils déjà définis pour la question du traitement de ces façades et du retrait des échafaudages?

En outre, il avait été question par le passé de valoriser le palais de justice d'un point de vue touristique et patrimonial, par exemple avec des visites de l'intérieur du bâtiment ou de la coupole, qui offre une des plus belles vues sur la capitale. Est-ce une option envisageable en complément des fonctions de justice que vous voulez y réintégrer? Les acteurs de justice que j'ai rencontrés récemment ne semblent pas y être opposés, au contraire. Un partenariat avec le privé pourrait également être envisagé pour développer un espace culturel, tel que la création d'un musée consacré à l'œuvre de Poelaert dans une partie minime de ces bâtiments.

Pour conclure, j'aimerais revenir brièvement sur les abords du palais de justice. À la suite de consultations avec le tissu socioéconomique et les riverains afin de développer une vision stratégique à moyen terme, vous aviez indiqué vouloir travailler sur la base d'un schéma plus global de réaménagement qui concernerait l'ensemble du quartier Poelaert, le Masterplan Poelaert.

Ce chantier devrait également s'appuyer sur les résultats d'une étude de faisabilité. Pourriez-vous nous en

communiquer les modalités, les objectifs et le calendrier? Disposez-vous éventuellement de scénarii de réaménagement qui recueilleraient votre préférence et, le cas échéant, pourriez-vous m'en communiquer la teneur?

En réalité, je partage votre opinion selon laquelle il faut aller plus loin que le seul bâtiment du palais de justice. Il faut un remembrement du quartier alentour pour se réapproprier ce tissu judiciaire belge et bruxellois, avec l'espace inoccupé en son sein. Il faut donner une vision stratégique au Masterplan et non se limiter à une vision technico-technique.

Monsieur le ministre, les nombreuses personnalités que j'ai pu rencontrer (avocats, magistrats, barreau, politiques, riverains) ont une image positive du palais de justice et veulent trouver des solutions! Beaucoup d'entre eux m'ont fait part de rencontres qu'ils ont eues avec vous. J'espère que vous aurez à cœur de traduire cela par des actes concrets. Pour l'instant, l'échange et le dialogue ont été constructifs et porteurs d'espoir. J'espère que vous pourrez réunir tous les acteurs pour travailler à des solutions structurelles où chacun prendra sa part. Je pense à vous, qui êtes en charge de la Régie des Bâtiments mais aussi au ministre de la Justice, à la Région bruxelloise, à la Ville de Bruxelles, à la magistrature, au parquet, aux barreaux ainsi qu'à la Fondation Poelaert.

Il y a de grands espoirs et de l'optimisme, j'espère que vous pourrez nous donner de bonnes nouvelles.

07.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, cher collègue, en ce qui concerne le calendrier prévisionnel relatif au traitement des façades, afin de procéder à la restauration de ces dernières, un bureau d'études spécialisé sera désigné dans le cadre d'un marché public. Les documents nécessaires à cette procédure ont été transmis à l'inspecteur des Finances pour approbation. Le dossier sera ensuite soumis au Conseil des ministres.

Le marché pour la désignation du bureau d'études devrait être publié à la mi-2016. Les études nécessaires à l'élaboration des clauses techniques et administratives et à l'obtention du permis d'urbanisme pourraient débuter dès la fin 2016.

Les études et les travaux de restauration se feront par phases et par façade. Les travaux de la première façade située du côté de la place Poelaert pourraient débuter en 2018. Neuf phases seront prévues afin de traiter l'ensemble des façades du palais. Certaines phases pourront être réalisées simultanément. Au total, l'ensemble des études et des travaux devrait durer environ dix ans.

Lorsqu'une façade sera restaurée, l'échafaudage qui la recouvre sera démonté.

Ce planning ne tient pas compte des éventuels délais prolongés nécessaires pour l'obtention des permis d'urbanisme. Dans l'attente de ces études et travaux de restauration, des travaux d'entretien (enlèvement de plantes et d'éléments instables et réfection des joints défectueux) seront réalisés cette année.

Concernant le calendrier prévisionnel pour les parties internes du bâtiment, il n'y a pas encore de timing. Une analyse préalable est nécessaire afin de décider quels services resteront dans le bâtiment et lesquels seront abrités ailleurs. Pour cela, il faut d'abord disposer d'un programme de besoins actualisé, qui doit tenir compte de la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Ce programme des besoins est encore à transmettre par le SPF Justice.

Il faut également disposer de plans précis et actualisés des infrastructures, qui ne sont pas disponibles actuellement. Il est prévu de faire un relevé global du bâtiment très prochainement.

Il faut comprendre que la réintégration totale des fonctions de justice dans le palais n'est pas possible. Le programme de besoins de tous les services de justice est trop important par rapport à la surface disponible dans le palais. Bien que monumental, le palais comporte énormément de couloirs. La salle des pas perdus à elle seule compte 3 600 m². Il y a beaucoup d'étages en sous-sol, sans lumière du jour, où on ne peut prévoir des espaces de bureaux ou des salles d'audience par exemple.

Pour cette raison, un campus Poelaert a été évoqué par le passé. Il consisterait en une concentration de bâtiments autour du palais de justice. Le but est de réaliser une étude en vue d'y abriter un maximum de services judiciaires et de garder un nombre limité de bâtiments dans ses parages, qui accueilleraient les autres services. Comme vous le savez, les espaces ne sont pas tous forcément utilisables à cette fin. Dans

l'attente de cette analyse, il est impossible de vous donner une estimation du budget total d'une rénovation.

Quand le bâtiment aura été rénové et réaménagé, nous limiterons les zones accessibles au public pour garantir plus de sécurité dans certains services. Les visites guidées seront donc probablement restreintes aux zones publiques. Celles qui étaient organisées dans la coupole ont été interdites pour des raisons de sécurité. Il manquait notamment un nombre suffisant de voies d'évacuation. Pour le moment, ce n'est pas la priorité. Quand le site aura été rénové, nous pourrons envisager de rouvrir la coupole au public à condition de ne pas entrer en contact avec les zones qui lui sont fermées et de garantir un accès sécurisé.

Une étude d'incidence a été réalisée en 2015 par un bureau d'études dans le cadre de la demande de permis d'environnement et de la demande de régularisation d'un permis d'urbanisme portant sur le placement de barrières aux différents accès du parking à ciel ouvert. Cette demande sera d'abord soumise à une enquête publique par l'administration communale de Bruxelles. Nous attendrons ensuite la délivrance du permis avant de décider de quelle manière améliorer l'état des abords.

L'étude d'incidence propose plusieurs alternatives à court, moyen et long termes. À court terme, on veut supprimer des places de parking à l'extérieur, parce qu'il y a suffisamment de places dans le parking souterrain Poelaert, et aménager les abords du palais en apportant des améliorations qualitatives.

À moyen terme, on veut supprimer davantage de places de parking. À long terme, il est souhaité de supprimer complètement le parking extérieur et d'améliorer la qualité des abords du palais.

En parallèle, il faut trouver un accord avec la Ville de Bruxelles concernant les limites de propriété entre l'État et la Ville.

07.03 Gautier Calomne (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces réponses complètes et encourageantes.

Je prends bonne note, car vous avez été relativement rapide dans votre réponse, qu'un bureau d'études spécialisé sera prochainement désigné et que l'approbation est en cours au niveau de l'Inspection des Finances. Des travaux pourraient commencer sur la première façade en 2018 et l'adjudicataire pourrait être désigné vers la mi-2016. C'est déjà une bonne nouvelle!

Je vous remercie pour la confirmation relative à la réintégration des fonctions de justice au sein du palais.

Effectivement, l'ensemble du palais ne pourra pas abriter toutes les fonctions de justice, étant donné que le socle ne laisse pas filtrer la lumière du jour. Je peux comprendre qu'on ne puisse pas non plus y mettre toutes les fonctions. Mais, d'après mes échanges avec certains professionnels du monde judiciaire, ne serait-il pas préférable de réintégrer les fonctions qui nécessitent un contact avec le justiciable plutôt que le parquet fédéral? Cela figure-t-il parmi vos options préférentielles?

07.04 Jan Jambon, ministre: Monsieur Calomne, il ne m'est pas possible de vous répondre, car nous nous inscrivons, pour l'instant, dans la phase de collecte des besoins des différents services de justice. Lorsque cette collecte sera terminée, une décision pourra être prise. Avoir un endroit unique pour les services au public, cela me paraît logique mais il faut se baser sur les besoins des différents services.

07.05 Gautier Calomne (MR): Il est effectivement appréciable de pouvoir disposer d'une analyse approfondie sur la question.

Cela dit, il serait important, à moyen ou à long terme, de pouvoir supprimer le parking en surface, si le nombre de places de stationnement en sous-sol s'avère suffisant, et de pouvoir bénéficier d'un meilleur aménagement que ce n'est le cas pour l'instant. Cela contribuera à valoriser le palais et un quartier situés au cœur de notre capitale.

Monsieur le ministre, je n'hésiterai pas à revenir vers vous dans quelques mois pour vous interroger sur l'évolution de cet important chantier.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 12.00 uur.
La réunion publique de commission est levée à 12.00 heures.*